



Octobre 2018

Informations municipales

04 74 67 33 55

<http://www.rivolet.fr>

< Mardi : 7h30 – 12h > < Jeudi : 16h – 19h > < Vendredi : 10h – 12h30 >

► dans le bulletin ce mois-ci

Secrétariat	1
Conseil municipal	1
Don du sang - Villefranche-sur-Saône	1
Planning des salles municipales	2
Mutuelle communale	2
Passage sur la commune du géomètre du cadastre	2
Auberge de Rivolet	2
Déclaration annuelle de ruches	2
Compteurs électriques LINKY	3
Concours départemental "Villes et Villages fleuris"	3
Monoxyde de carbone: comment prévenir les intoxications	3
Déchèterie mobile - Lacenas	4
Stages et activités proposés par l'association Hippotoufer	4
Classe en 6 - Vente de cassoulet	5
C.A.F. - randonnée pédestre	5
Classe en 3 - Vente de choucroute	5

Dates à retenir

03/10 : Don du sang - Villefranche
04/10 : Conseil municipal
13/10 : Déchèterie mobile - Lacenas
19/10 : Permanence à la mairie « Mutuelle communale »
14/10 : Vente de cassoulet – Classe en 6
20/10 : Blind Test : Auberge de Rivolet
28/10 : C.A.F. – Randonnée beaujolaise
28/10 : Vente de choucroute – Classe en 3
29, 30, 31/10 : Stages cirque – Hippotoufer
01 et 02/11 : Stages danse – Hippotoufer



MAIRIE

Secrétariat

Pendant les vacances de la Toussaint, le secrétariat de mairie **ne sera pas ouvert au public le vendredi 26 octobre et le mardi 30 octobre.**

Les horaires d'ouverture au public, consultable sur le site internet de la commune <http://www.rivolet.fr> sont : **le mardi de 7h30 à 12h, le jeudi de 16h à 19h, le vendredi de 10h à 12h30**

Conseil municipal

Le Conseil municipal se déroulera **le jeudi 4 octobre à 20h30** dans la salle de réunion de la mairie.

Don du sang – Villefranche-sur-Saône

L'établissement Français du sang assure une collecte de sang **le mercredi 3 octobre**, salle des Echevins, 96 rue de la sous-préfecture à Villefranche. Horaires : de 9h à 13h30 / 14h30 à 19h.

Planning des salles municipales

Le calendrier d'occupation des salles municipales a été établi lors de la réunion des associations du vendredi 21 septembre. Il est maintenant définitif.

Les associations n'étant pas présentes et n'ayant pas signalé de dates, leurs demandes se verront traitées en fonction des disponibilités.

Mutuelle communale

Une permanence avec la conseillère SOLIMUT a lieu chaque mois.

C'est le **3^{ème} vendredi du mois de 10h à 12h30** en mairie de Rivolet.

Ce mois-ci, ce sera donc **le vendredi 19 octobre 2018**. Vous trouverez toutes les informations nécessaires à une éventuelle adhésion.

Passage sur la commune du géomètre du cadastre

Un géomètre du cadastre intervient actuellement sur la commune de Rivolet pour y réaliser les travaux nécessaires à la mise à jour du Plan Cadastral.

Ces travaux consistent essentiellement en des opérations de mesurage des constructions nouvelles et des piscines.

Cette personne aisément identifiable par le port d'une chasuble jaune siglée CADASTRE est munie d'une carte professionnelle ainsi que d'une copie de l'arrêté préfectoral qui stipule : « Les agents chargés des travaux, dûment accrédités, et leurs auxiliaires, **sont autorisés à pénétrer dans les propriétés publiques et privées** situées sur le territoire des communes du département du Rhône pour les travaux de conservation cadastrale.

Auberge de Rivolet

Reprise des Blind TEST à l'auberge : ce sera **le samedi 20 octobre**.

Thème : Tour du monde ! Il faudra trouver artiste, chanson et pays de l'artiste.

Déclaration annuelle de ruches : Du 1^{er} septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, **dès la première ruche détenue**.

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1^{er} septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

- Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr
- Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août 2018). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2018)



Compteurs électriques LINKY

Le Conseil municipal de Rivolet, en date du 15 mars 2018, a pris une délibération pour permettre aux Rivoliens d'accepter ou de refuser l'installation d'un compteur électrique de type LINKY sur leur propriété. Cette délibération a été suspendue le 11 juillet 2018 par le Tribunal Administratif de Lyon mais non annulée.

La pose de ces compteurs est prévue par Enedis à Rivolet à partir de mars 2019. Pourquoi le Conseil municipal a pris la décision d'une délibération ?

Devant le peu d'informations, souvent contradictoires, il a été évident pour le Conseil municipal que la liberté d'accepter ou non cette installation doit être laissée à tous les citoyens.

Il faut savoir qu'il est possible de refuser l'accès à son domicile aux installateurs, dans la mesure où le compteur se trouve à l'intérieur de la propriété privée.

Afin d'essayer d'obtenir un maximum d'informations, voici deux sites internet :

- Le site d'ENEDIS : compteur-linky.com
- Ou celui-ci : refus-linky.gazpar.free.fr

Il est également possible de passer à la mairie pour obtenir des renseignements, notamment un modèle de lettre de refus à adresser à ENEDIS.



ENVIRONNEMENT

Concours Départemental « Villes et Villages Fleuris » 2018

La commune de Rivolet a obtenu le **3^{ème} prix dans sa catégorie** (commune de 0 à 650 habitants) au concours « Villes et Villages Fleuris » organisé par le Département du Rhône.

La Municipalité remercie les bénévoles de la commission « fleurissement » et les élèves de l'école pour la conception et les plantations. Félicitations à nos deux cantonniers pour la qualité de l'entretien.

Monoxyde de carbone : comment prévenir les intoxications

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès par an. Il peut être émis par **tous les appareils à combustion** (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...).

Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

- Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.
- Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils à combustion.
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc.
- Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

En savoir plus : www.prevention-maison.fr

Santé Publique France

Déchèterie mobile - Lacenas

La communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône organise une collecte des encombrants, **le samedi 13 octobre de 9h à 17h, place de l'Ecole à Lacenas.**

Cette déchèterie mobile sera ouverte aux habitants de Cogny, Denicé, Lacenas, Montmelas, Rivolet et St Cyr le Châtoux.

La ferraille, le bois et divers encombrants pourront être déposés gratuitement.

L'association l'OASIS sera présente afin de récupérer les objets réutilisables (vêtements, jouets, cycles, mobilier...).

Ne seront pas acceptés : les cartons, les gravats, plaques de fibrociment, placo-plâtres, végétaux, pneus, déchets dangereux (résidus sous forme liquide ou pâteux...).

Du personnel sur place pourra vous orienter vers les bonnes filières de recyclage pour ces encombrants.

Nous vous remercions pour votre participation active aux tri des déchets.



ASSOCIATIONS

Association Hippotoufer

Cette année encore l'association Hippotoufer propose de nombreux ateliers et stages, pour petits ou grands enfants, pour adultes....alors venez essayer !

INSCRIPTIONS et renseignements sur <http://dindesfolles.com>

ATELIERS ET STAGES POUR ENFANTS

- **Eveil circo-ludique**, proposé par Maud Lallier

Atelier duo pour les jeunes enfants de 1 à 4 ans et leurs parents.

Pour expérimenter le corps, l'espace, les objets, les autres et la relation enfant-adulte de manière ludique et sensorielle : échauffement en histoire, en chanson, en acrobaties, parcours de motricité, jeux coopératifs, portés, relax...

Un samedi matin par mois - 80€ les 8 séances + adh

Pendant les vacances d'automne :

- **Stage CIRQUE les 29,30 et 31 octobre** pour découvrir ou approfondir la jonglerie, l'équilibre sur objets, les acrobaties et portés. A partir de 5 ans
- **Stage de DANSE les 1 et 2 novembre** : 2 jours entiers pour explorer, éprouver, nommer, danser les EMOTIONS. Pour les 8-12 ans - proposé par Cécilia Biard et Elia Dujardin.

LES ATELIER D'HIPPOTOUFER 2018-2019 pour adultes et ados

- **Danse afrocomtemporaine**, animé par Elia Dujardin

Travail de conscience corporelle par la respiration, la détente, le tonus profond. Exploration du mouvement, de ses différentes qualités corporelles, dans l'ancrage ludique de l'ici et maintenant. Les mardis de 19h30 à 21h - 190€ + adh

- **Atelier théâtre**, mené par Pierre Tallaron

Cette année nous travaillerons sur la poétique du rêve. Autant dire que tout est possible. Nous créerons une pièce théâtrale où chacun/E/ pourra expérimenter et exprimer ses envies artistiques propres inscrites dans une mise en scène collective. Un week-end /mois puis une tournée de 4 représentations - 255€ + adh

- **Chorale Rivoletto**, sous la direction de Cécile Batigne Vallet

Tous les mercredis à 20h45, la chorale répèteVous êtes invités à la rejoindre. Participation libre et non obligatoire.

- Dansez le Forro, mené par Chloé Gobira

Avec de plus en plus d'adeptes...nous nous sentons comme dans un bal au Brésil.

De nouveaux danseurs seraient les bienvenus pour partager avec les anciens.

Le Forro est une danse brésilienne accessible à tous qui se danse à deux.

Venez seul, en famille ou entre amis. Un vendredi par mois, de 18h30 à 20h - Participation libre et non obligatoire.

- Atelier clowns, proposé par Hugues Fellot

Découvrez votre clown, en utilisant les codes de jeux scéniques et théâtraux. 2 jeudis par mois de 19h à 22h - 250€ + adh

- Cercles de chant, proposé par Clothilde Durieux

Ces cercles vous proposent d'aborder la voix dans un petit chœur.

Favoriser l'écoute, l'exploration vocale et la musicalité dans le partage et le plaisir, grâce à différents jeux vocaux, et des "circle song ». Un lundi sur 2 de 19h30 à 21h30 + 2 week-ends - 250€ + adh

- Systema

Le systema n'est pas un sport. On ne recherche pas la performance, on ne gagne ni ne perd. C'est un art martial qui offre une liberté inédite. Rapidement, c'est au quotidien qu'il distille ses bienfaits, il renforce le mental, amène de l'équilibre et se veut un chemin vers le bien-être. Un dimanche par mois de 10h30 à 16h30 - 180€ ou 25€/jour + adh

Classe en 6 – Vente de cassoulet

*La Classe en 6 vous propose une vente de cassoulet à emporter **le dimanche 14 octobre** sur la place Auderville. Nous vous attendons nombreux.*

Club Alpin Français (C.A.F.)

*Comme à son habitude, le Club Alpin Français organise sa traditionnelle « Randonnée Beaujolaise » **le dimanche 28 octobre** (étant le même jour, la randonnée mensuelle de l'ASL n'aura pas lieu).*

Le départ a lieu à partir de Rivolet.

Différentes distances à parcourir (7, 12, 19, 28, 40kms). Produits du terroir à déguster et inscriptions sur place ou par mail villefranche-sur-saone@ffcam.fr

Renseignements auprès du CAF au 06 40 23 94 82.

Classe en 3 – Vente de choucroute

*La Classe en 3 vous propose une vente de choucroute à emporter **le dimanche 28 octobre** sur la place Auderville. Nous vous attendons nombreux.*

La Mairie de Rivolet